TARTU ÜLIKOOL
1632
UNIVERSITAS TARTUENSIS

Bulletin

de

l'Esthonie

CONSULAT DE LA RÉPUBLIQUE
D'ESTHONIE
BUDAPEST

PARIS
Bureau de Presse Esthonien
1919

Novembre - N° 7

DÉLÉGATION D'ESTHONIE

7, Rue de l'Alboni, 7

— PARIS (16e) —

Heures de réception : de 10 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h.

Téléphone : **Auteuil 19-60**

BUREAU D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ESTHONIEN

10, Rue Auber, 10

Téléphone : **Louvre 20-12**

Est. A
TARTU ÜLIKOOLI
RAAMATUKOGU
30323

EtA A - 3290

BULLETIN DE L'ESTHONIE

1919

N 7

LE MAJOR GENERAL JAAN SOOTS

En même temps que la promotion du commandant en chef des forces navales esthoniennes au grade de vice-amiral, le Gouvernement esthonien annonçait la nomination du chef d'état-major du général Laïdoner, le colonel Jaan Soots, au grade de Major général en récompense des services qu'il a rendus au cours de la guerre pour l'indépendance esthonienne.

Le Major général Jaan Soots naquit le 29 février 1880, à Heline, dans le district de Wiljandi (Fellin). Ayant passé par l'Académie russe de guerre, il bénéficia d'une haute éducation militaire. Il prit une part active à la Grande Guerre et s'y distingua dans plusieurs occasions. Il occupa, entre autres situations, celle de chef d'état-major du général Mannerheim. Pendant l'offensive de Broussilov, il fut officier d'état-major attaché à la troisième division transamourienne qui parvint à franchir les lignes ennemies et s'avança en bon ordre jusqu'à la ligne de Stanislavov. En janvier 1917, il entra dans l'aviation et obtint son certificat de pilote dans le cours de l'année. Pour les services qu'il rendit dans l'armée russe et pour sa bravoure, le Major général Soots n'a pas obtenu moins de six distinctions honorifiques. Au printemps de 1917, il retourna en Esthonie pour participer à l'organisation des troupes esthoniennes. Afin d'obtenir l'autorisation de constituer des régiments esthoniens, il alla personnellement au Grand Quartier Général, à Petrograd, et manqua d'être assassiné le jour du meurtre du général Duhonin. Il remplit les fonctions de chef d'état-major de la Division esthonienne jusqu'en janvier 1918, et quitta Reval, sachant que les Bolcheviki lui réservaient un sort semblable à celui du général Toennison. Pendant l'occupation allemande, il vécut caché en Esthonie, aidant secrètement à l'organisation des troupes de la défense nationale esthonienne. Lorsque les Allemands évacuèrent le pays, Soots, qui relevait alors d'une grave maladie, prit une part très active à l'organisation de notre armée. Quand le général Laïdoner fut nommé Commandant en chef, le Colonel Soots fut nommé Chef de l'état-major des opérations et, plus tard, à la fin de février 1919, Chef de l'état-major général. Chacun connaît les services éminents qu'il a rendus comme adjoint de notre généralissime et qui serviront de thème aux historiens futurs de notre guerre de libération.

LE MAJOR GENERAL JAAN SOOTS.

Est. A

30326

LE VICE-AMIRAL PITKA

Le commandant en chef de la flotte esthonienne, Johann Pitka, qui vient d'être promu au grade de vice-amiral pour les services signalés qu'il a rendus à la République, est né dans le district de Jârvamaa. Il possède un grand talent d'organisateur. En 1898, il entra comme patron de navire dans la marine de commerce, il lança plusieurs affaires maritimes en Angleterre et, plus tard, dans son propre pays. Il fut le promoteur de la fondation de la « Société de Sauvetage de la Baltique » et contribua à l'organisation de l'armée esthonienne et des forces de la défense du port de Reval.

Il peut aussi être considéré comme le créateur des fameux trains blindés esthoniens. Au début de la guerre de l'indépendance esthonienne, il organisa également les forces de terre et prépara les opérations de haute mer. En dépit de cet écrasant labeur, il trouva le temps d'organiser les forces navales de la République, la surveillance des ports, le pilotage, le bureau pour l'amélioration des voies navigables, le creusement et le perfectionnement des ports, la surveillance des frontières, la défense côtière, les stations des services de transports maritimes et de sauvetage, un observatoire maritime, l'état-major de la flotte du lac Péipous, le service hydrographique ainsi qu'un grand nombre d'autres institutions. Il entraîna en même temps la flotte et la rendit prête à entrer en action. Cette gigantesque somme de travaux justifie la remarque faite sur le vice-amiral Pitka, à l'Assemblée constituante, par le Premier Ministre du Gouvernement provisoire esthonien, lorsqu'il dit que cet officier supérieur était « l'homme de guerre-né ».

LE VICE-AMIRAL PITKA

BULLETIN DE L'ESTHONIE

CHRONIQUE

CHRONOLOGIE

Octobre 1919

27 Septembre. — Ultimatum de la Conférence de la Paix à l'Allemagne au sujet de Von der Goltz.

29 Septembre. 1er Octobre. — Conférence des représentants d'Esthonie, de Lettonie, de Lithuanie et de Finlande à Tartu.

1er Octobre. — Devant Olaï grande concentration de troupes allemandes pour l'attaque de Riga.

3 Octobre. — Les Lettons prennent Lievenhof aux bolcheviki.

4 Octobre. — Le général Laïdoner est décoré de l'ordre britannique de St-Michel et St-George.

Le gouvernement allemand fait connaître que Von der Goltz a été rappelé et qu'il sera remplacé par le général Eberhard.

8 Octobre. — Dans le secteur de Pskov, les Esthoniens annéantissent un détachement bolcheviste. Des aéroplanes allemands jettent des bombes sur Riga ; offensive des Allemands contre les Lettons.

9 Octobre. — Bermont est déclaré traître à la Russie par Youdénitch.

10 Octobre. — Les Lettons se retirent sur la rive nord de la Dvina. Une délégation lettone privée est envoyée à Reval.

M. Poska est nommé président de la commission des Affaires extérieures par l'Assemblée Constituante.

11 Octobre. — Les Russes prennent Yambourg avec l'aide des Esthoniens. Bermont offre un armistice aux Lettons.

12 Octobre. — Les Esthoniens s'emparent de la station Moglino et bombardent la station Pskov. Les Russes se sont rendus maîtres des stations Weimarn, Moloskovitsa, Wruda, Wolossova et ont pris des trains blindés.

13 Octobre. — Les Russes prennent Louga et les stations Pljussa at Yelisavetino. Les Lettons passent la Dvina.

14 Octobre. — L'Assemblée Constituante adopte en dernière lecture la loi agraire. Dans les secteurs allant du bord de la mer au village Koporje, les Esthoniens prennent 2 canons lourds. Les trains blindés d'Esthonie passent la Dvina.

16 Octobre. — Prise de Gatchina.

17-19 Octobre. — Dans le secteur de Pskov, les Esthoniens capturent 680 hommes et prennent 20 mitrailleuses et 4 canons.

19 Octobre. — Contre-offensive des bolcheviki contre les Esthoniens près de Krasnaïa-Gorka. Chute de Krasnoïé-Sélo.

22 Octobre: — 2 croiseurs bolchevistes heurtent des mines dans les eaux de Cronstadt.

COMMUNIQUÉ DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE ESTHONIENNE INDIQUANT LA SITUATION SUR LES FRONTS BOLCHEVISTES DU 1er AU 7 NOVEMBRE

Reval, le 8 novembre.

L'offensive contre Petrograd, après avoir été marquée d'un arrêt, puis par les violents combats de la semaine dernière qui furent provoquées par des contre-áttaques bolchevistes faites avec des forces considérables et bien disciplinées dans le rayon de Gatchina, a pris maintenant une tournure favorable aux bolcheviks. Pour défendre Gatchina, le général Youdenitch a été forcé de retirer de ses troupes sur les fronts de Louga et d'Oudova (Gdov). Les bolcheviks commencèrent leur offensive de ce côté et brisèrent sur plusieurs points la faible ligne de l'armée russe du Nord en s'emparant de la ville de Louga et du chemin de fer de Louga-Pskov-Gatchina. Ils continuèrent

leur avance rapide dans la direction d'Oudova, menaçant par ce fait l'arrière de l'armée russe, ce qui obligeait le général Youdenitch à abandonner Gatchina pour organiser sa position devant Louga et Oudova.

Les forces esthoniennes opérant indépendamment, mais en parfait accord avec l'armée de Youdenitch, dans le rayon du golfe de Finlande et dans la direction de Krasnaïa-Gorka, étaient forcées par cette modification de la situation de se retirer vers leurs anciennes positions. La retraite des forces esthoniennes et de Youdenitch s'effectua en ordre parfait, l'offensive de l'ennemi n'étant pas poussée trop vigoureusement. Les détachements de l'armée esthonienne et de l'armée du Nord-Ouest russe se trouvent actuellement sur la ligne Kernovo-Wlasowo-Kikerino.

Dans la direction de Louga et dans le rayon d'Oudova, la cavalerie ennemie a déployé jusqu'au 6 novembre une grande activité et les avant-gardes bolchevistes sont venues jusqu'à 30 kilomètres au sud et à l'est d'Oudova. Celles-ci sont entrées dans les villages Podkonkino et Katkova, à 25 kilomètres au sud-est de Wasknarva (Syrenetz), qui se trouve sur la rive nord-est du lac de Peïpous. Des mesures ont été prises par le commandement esthonien pour empêcher les bolcheviki de passer sur le territoire esthonien. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, l'armée de Youdenitch a évacué Oudova (sur la rive est du lac Peïpous). Les troupes bolchevistes s'avancèrent jusqu'au village de Ruhja, à 20 kilomètres à l'est de Wasknarva et Muravino, à 15 kilomètres au sud de la station de Vruda.

Sur notre front sud de Pskov-Pytalovo de violentes luttes durèrent pendant toute la semaine. Nos avant-gardes devant Pytalovo et les partisans lettons entreprirent de leur propre initiative une offensive et prirent au début de la semaine les villages Baltinova et Marienhausen. Par suite de la surprise de l'ennemi, nos petits détachements s'emparèrent également de la station de Marienhausen ; ils s'avancèrent dans la direction d'Ostrov jusqu'à la station de Briantschaninovo, sur le chemin de fer Petrograd-Varsovie et jusqu'à la rivière de Kuhwi et aux villages de Nekrasovo et Bystrova-Gora. Nous avons fait un grand nombre de prisonniers et pris un important butin. Trois régiments ennemis ont été complètement écrasés. Dans le milieu de la semaine, l'ennemi a reçu des renforts des fronts letton et lithuanien et également deux trains blindés

de Pskov. L'ennemi s'est trouvé avoir ainsi la supériorité et nous avons été forcés de quitter Marienhausen. Pour soutenir notre opération dans la direction de Pytalovo et améliorer la situation de l'armée russe, nos troupes commencèrent dans les derniers jours une nouvelle offensive dans la direction de Pskov. Les troupes qui s'étaient retirées sur leurs positions d'Isborsk repoussèrent l'ennemi de nouveau au delà de la rivière de Velikaïa. Nous avons pris des stocks considérables de matériel, des canons et fait 900 prisonniers. Des partisans russes ont franchi près du village Schepetz la rivière Velikaïa déjà gelée et opèrent maintenant en arrière de l'ennemi.

Le succès de l'ennemi contre l'armée de Youdenitch est dû à l'arrivée de nouvelles troupes en nombre considérable et bien disciplinées et à une propagande très active et habile. Le commandement de l'armée russe, qui était animé de l'ardent désir de prendre Petrograd, n'estima pas exactement ces forces, il dégarnit la région de Louga et par suite son arrière, en sorte qu'il fut contraint à se retirer dans le secteur de Gatchina. Il est encore difficile de prévoir toute l'étendue de cette retraite ; tout dépend maintenant de la force de la contre-attaque de l'armée russe dans la région d'Oudova.

COMMUNIQUÉ DE L'ÉTAT-MAJOR ESTHONIEN DU 7 NOVEMBRE AU 14 NOVEMBRE

Reval, 15 novembre.

Dans le secteur de Gatchina et sur la côte de toute la province du Viru, de violents combats ont eu lieu. De fortes attaques ont été lancées par l'ennemi avec de grandes forces ; l'ennemi a forcé l'armée du Nord à se retirer de Yambourg. L'armée du Nord se trouve dans le secteur d'Oudovo sur la ligne des villages de Vtroja, Wask Narva (Sirinets), Ust Tchernovo, sur le chemin de fer de Narva-Yambourg. Près de la mer, sur les lacs Kopenskoïe, Glubokoïe et Babino, l'ennemi a attaqué sans répit nos positions, mais a dû se retirer, après avoir essuyé de grandes pertes.

L'ennemi a essayé d'encercler nos positions au Sud de Babino et de les tourner. Cette opération n'a point réussi et il a dû se retirer avec de grandes pertes.

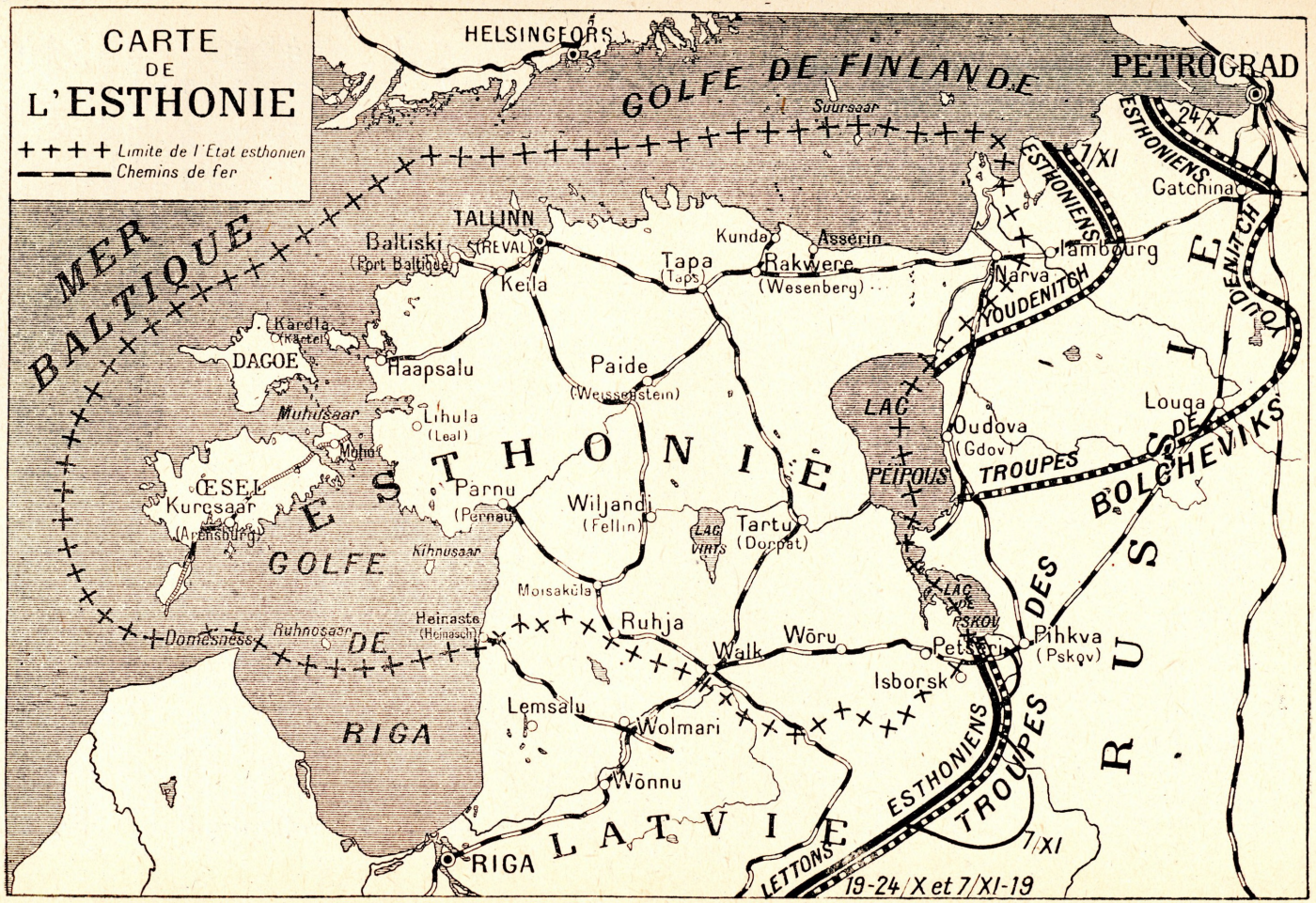
CARTE
DE
L'ESTHONIE
Limite de l'Etat esthonien
Chemins de fer
HELSINGFORS
GOLFE DE FINLANDE
PETROGRAD
Suursaar
24/X
ESTHONIENS
7/XI
Gatchina
MER BALTIQUE
TALLINN
(REVAL)
Baltiski
(Port Baltique)
Kunda
Asserin
Tapa
(Tapa)
Rakwere
(Wesenberg)
Narva
Iamburg
YOUDENITCH
Keila
Kärdla
(Kärtel)
DAGOE
Haapsalu
Paide
(Weissenstein)
Muhusaar
Lihula
(Leal)
Mohu
ESTHONIE
LAC
PEIPOUS
Oudova
(Gdov)
Louga
TROUPES
DE
BOLCHEVIKS
ŒSEL
Kuresaar
(Arensburg)
Parnu
(Pernau)
Wiljandi
(Fellin)
LAC VIRTS
Tartu
(Dorpat)
GOLFE
Kihnusaar
Moisakülä
LAC DE PSKOV
DES
RUSSIE
Ruhnosaar
Domesness
Heinaste
(Heinasch)
Ruhja
Walk
Wöru
Petseri
Pihkva
(Pskov)
Isborsk
DE
RIGA
Lemsalu
Wolmari
Wönnu
ESTHONIENS
TROUPES
7/XI
LATVIE
LETTONS
RIGA
19-24/X et 7/XI-19

L'ennemi a ramené ces derniers jours de nouvelles forces sur notre front dans le rayon des villages Glubokoïe et Babino, ce sont : les 1er et 3e régiments rouges de chasseurs et le 3e régiment de réserve de Pétrograd. Plus au Sud, l'ennemi a ramené les 130e, 479e, 630e régiments et un régiment composé de divers éléments provenant d'autres formations.

La semaine passée, depuis le lac du Pskov jusqu'au lac Loubane, les reconnaissances ont été très actives. Des deux côtés lutte d'artillerie. L'ennemi a distribué une grande quantité de proclamations et maintenant se montre moins actif. Il promet aux détachements de la 53e division de gardes-frontière qui luttent contre nous dans le secteur de Pskov que le 25 novembre la paix sera faite et qu'ils resteront sur la frontière russo-esthonienne pour en assurer seulement la défense.

OPINIONS DE LA PRESSE ESTHONIENNE SUR LA GUERRE ENTRE LA LETTONIE ET LES GERMANO-RUSSES

En tête des télégrammes concernant le début de la guerre entre la Lettonie et les Germano-Russes, le *Waba Maa* écrit:

« Les combats que les démocraties des Etats baltiques doivent actuellement soutenir ne peuvent pas être perdus ou ça en serait fait de ces démocraties. Pour cette raison on doit appeler à la défense jusqu'aux petits garçons. »

Le *Waba Maa* du 9 octobre, s'exprime ainsi dans son éditorial :

« Le commencement des opérations de guerre entre la Lettonie et la Landeswehr équivaut à une déclaration de guerre de la Landeswehr à l'Esthonie. Il est certain que si la Lettonie était battue ce serait ensuite le tour de l'Esthonie. En premier lieu, nous devons défendre les intérêts de l'Esthonie comme Etat indépendant et si les intérêts de l'Etat nécessitent quelques démarches nous devons les entreprendre énergiquement. Le danger qui menace maintenant la Lettonie et l'Esthonie menace également la Lithuanie et la Pologne. Il est nécessaire que tous ces Etats commencent à élaborer entre eux un programme d'action commune et cela aujourd'hui plutôt que demain. Si on ne peut pas liquider les événements de Courlande dans le plus bref délai, Von der Goltz et les autres chefs de bandes indépendants deviendront dangereux non seulement pour les nouveaux Etats baltiques mais aussi pour la paix de l'Europe qu'on désire avec tant

de force. On ne doit pas oublier que, jusqu'ici, le nid de serpents de la Courlande n'est pas détruit et qu'on ne peut pas être sûr du lendemain. Il est temps que les Alliés entreprennent une action énergique avant qu'il soit trop tard ».

On lit dans le *Paewaleht* du 9 octobre :

« Les Etats civilisés qui se trouvent de l'autre côté du mur que nous avons bâti et dont les populations lettone et esthonienne ont beaucoup fait pour éviter le danger du bolchevisme, ne sont pas débarrassés de de cet abcès en Courlande.

« Nous demandons ici de la façon la plus énergique pourquoi on n'a pas détruit ce mal dans sa racine et pourquoi on exige de nous des efforts surhumains. Nous devons mettre à profit l'Union des Etats baltiques qui s'est affirmée à Riga, Reval et Dorpat. Notre diplomatie doit arriver à faire la lumière et à savoir quelle est la véritable position des Alliés envers les Etats baltiques, dans quelle mesure ils sympathisent avec les reconstructeurs de l'ancienne Russie et quelles connivences existent entre ces derniers et les aventuriers de Courlande. Ce sont des questions vitales et nul Etat européen civilisé n'a le droit d'exiger que le petit peuple esthonien donne tout son sang. Ce peuple doit savoir du moins pour quel but il s'est battu : pour l'indépendance de l'Esthonie ou pour d'autres buts et quels sont ces buts. »

Le *Tallina Teataja* écrit le 9 octobre :

« Nous ne pouvons rester sans rappeler à nos amis les Alliés qu'il ne leur coûterait pas la vie d'un homme d'arrêter de nouveau les attaques de l'ennemi qu'ils ont sauvé l'été dernier (en arrêtant les forces letto-esthonniennes à Riga). Ils ont envoyé un grand nombre de notes à l'Allemagne mais celles-ci restent sans effet. Les menaces de blocus et d'avance vers Francfort ne donnent pas de résultat, mais si on voulait mettre à exécution ces menaces de blocus et occuper Francfort, les Allemands auraient depuis longtemps déjà envoyé en Courlande un détachement pour punir les troupes en révolte et les faire rentrer en Allemagne. Mais si on se contente d'adresser des notes à l'Allemagne et des armements à Oroussov, (Bermont) nous serons obligés de mobiliser les tout petits garçons pour les envoyer se battre contre un ennemi beaucoup plus fort, que nous pouvions anéantir si facilement en été, si on ne nous en avait pas empêchés ».

DÉCLARATION DU GÉNÉRAL SOOTS

Le général Soots, chef d'état-major du généralissime Laïdoner, a fait à la presse la déclaration suivante concernant l'ouverture des hostilités des Germano-Russes contre la Lettonie.

« La situation est très sérieuse. L'armée lettone n'est pas suffisamment forte et organisée et il lui est difficile de se défendre longtemps sans une aide étrangère contre les armées germano-russes de Bermont et de von der Goltz qui sont plus fortes et mieux équipées. Le généralissime letton a prié les Esthoniens de les aider. La solution de cette question dépend du Gouvernement esthonien et de l'état de guerre actuel. C'est une circonstance favorable pour les Lettons qu'il existe des intrigues entre le commandement allemand et russe et que leurs troupes soient en grande partie démoralisées. »

Le journal *Waba Maa* écrit à ce sujet :

L'évacuation d'Esthonie des troupes d'occupation allemande qui se sont livrées au pillage l'hiver dernier et les offensives de la Landeswehr contre la République d'Esthonie n'étaient que la première manifestation de cette politique agressive. La campagne de Bermont et de Von der Goltz est plus grave. Toute la politique orientale de l'Allemagne est en voie de réalisation grâce à l'aide que lui apportent les reconstructeurs de la Grande Russie. Le temps est venu où les Alliés doivent montrer leurs vrais visages et déchirer le rideau derrière lequel se joue la comédie des Bermont, von der Goltz, Goutchkov et Denikine. On doit en finir avec les pangermanistes et les panrusses.

LE GOUVERNEMENT ALLEMAND PROTÈGE LES INTÉRÊTS DES BARONS BALTES

Le journal esthonien *Postimees* tient de source sûre que le gouvernement allemand aurait créé une Commission à Leipzig à laquelle doivent s'adresser tous les gros propriétaires baltes ayant subi des dommages du fait de la guerre entre l'armée de von der Goltz et l'armée letto-esthonienne. Le Gouvernement aurait accordé aux barons un million de marks comme première avance et la répartition de cette somme serait faite très prochainement.

L'AVENTURE DE BERMONT

On lit dans le journal esthonien *Postimees :*

Quelques jours avant le début de son offensive, Bermont lança par radio la nouvelle que les Lettons et même les Esthoniens (qui, à ce moment, n'étaient pas du tout en Courlande) l'attaquaient.

Le 8 octobre, Bermont bombarda Riga par aéroplanes et commença les hostilités.

Les Lettons, pleins d'entrain, subirent les premières attaques et les enrayèrent. Mais ensuite des bruits circulèrent annonçant que les Allemands avaient déjà passé la Dvina et contourné Riga. Le commandement letton n'était pas en mesure de vérifier ces bruits, car pour une raison restée mystérieuse, la majeure partie des communications télégraphiques et téléphoniques ne fonctionnaient plus. Une panique se produisit dans la ville et les Lettons décidèrent d'abandonner Riga.

C'était le 11 octobre, et c'est alors que les trains blindés esthoniens arrivèrent. Cet événement transforma radicalement l'esprit de la population et amena la fin de cette campagne : l'adversaire fut arrêté et finalement repoussé.

COMMENT BERMONT A RASSEMBLÉ DES VOLONTAIRES

Un étudiant esthonien de Reval, revenu il y a peu de temps d'Allemagne où il était prisonnier de guerre à Glausthal, donne les nouvelles suivantes :

Déjà, l'année passée, dès le mois d'octobre on mena en Allemagne une vive agitation dans le but d'obtenir des volontaires pour aller combattre les bolcheviks. Le Gouvernement allemand accorda des secours matériels aux hommes qui s'enrôlaient dans ces formations dont le but était d'amener la chute des bolchevistes. Afin d'enrôler le plus grand nombre possible de volontaires, on avait ouvert des agences dans les camps de prisonniers les plus importants. A la tête de cette organisation était M. Bototsky, russe ; celui-ci y resta jusqu'au mois d'avril de cette année, il n'y a pas longtemps, il a été remplacé par le général Mankevitch.

Bermont était un rassembleur de volontaires, il avait alors le grade de capitaine de cavalerie. Bermont montra beaucoup d'empressement à remplir ce rôle. Dans les camps de prisonniers de guerre se trouvaient un grand nombre d'étudiants et c'est parmi ces derniers que Bermont cherchait surtout à recruter des hommes. Il essaya de nous attirer de son côté. Il promit de nommer officiers ceux qui n'avaient aucun grade. Il affirmait que les étudiants ne seraient pas obligés d'aller au front, qu'il les garderait auprès de lui dans son état-major. Pour le simple soldat, la solde de 10 marks par jour était promise et pour l'étudiant celle de 25 marks. Il y en eut beaucoup parmi les étudiants qui « se vendirent » à Bermont, à cause de leur situation misérable et de l'ignorance du sort, qui leur était réservé bien qu'alors on racontât déjà beaucoup de choses douteuses sur Bermont.

A cette époque on considérait déjà Bermont comme un aventurier. Mais on insinuait qu'il était d'accord avec les autorités allemandes

et qu'il avait beaucoup d'argent à sa disposition. Bermont invitait les officiers prisonniers au restaurant et leur demandait de signer un engagement comme quoi ils désiraient entrer dans les troupes formées par lui. Leur signature une fois donnée, et lorsqu'ils ne pouvaient plus se retirer, bon gré, mal gré, ils devaient aller se battre avec les bolcheviks.

D'après ce que j'ai pu recueillir, rapporte cet étudiant, Bermont ne réussit pas à attirer de son côté les prisonniers russes et ce sont principalement les Allemands qui formèrent ses troupes. D'après une lettre venant de Mitau, que nous reçûmes d'un soldat russe, engagé dans les troupes de Bermont, nous pouvons en conclure que beaucoup de soldats sont désillusionnés.

LES FORCES DE BERMONT

Malgré tous les démentis, c'est le comte von der Goltz qui, en fait, est le chef des forces de Bermont. Son chef d'état-major est le major Hagemann. Ses troupes se divisent en 5 groupes. Le premier groupe, que commande von Plehwe, est formé des réservistes du IVe corps et compte 7.000 hommes disposant de 2.700 baïonnettes, 80 sabres, 33 canons et 65 mitrailleuses Le deuxième groupe, formé de la IIe brigade d'infanterie, compte 5.000 hommes disposant de 3.550 baïonnettes, 200 sabres, 30 canons et 59 mitrailleuses. Le troisième groupe, formé du corps dénommé « Division de fer », se trouve en partie en Courlande et en partie en Lithuanie. En Courlande, il possède 14.000 hommes disposant de 4.920 baïonnettes, 300 sabres, 58 canons et 156 mitrailleuses. En Lithuanie, il possède 4.000 hommes (brigade Dibitcha), disposant de 2.300 baïonnettes, 310 sabres et 10 mitrailleuses. Le quatrième groupe (groupe de Mitau) se compose de troupes de police et d'un détachement commandé par le major von der Goltz; en tout 7.000 hommes.

Ces quatre premiers groupes sont composés uniquement d'Allemands. Seul le cinquième renferme une majorité d'éléments russes. Il comprend : le corps occidental, dit du comte Keller, commandé par Bermont, placé en Courlande et disposant de 9.000 hommes, dont l'armement consiste en 1.500 baïonnettes, 104 sabres, 12 canons et 34 mitrailleuses, et un second corps — celui de Virgolitch — qui se trouve en Lithuanie et compte 4.000 hommes disposant de 1.300 baïonnettes, 79 sabres et 8 canons.

Ainsi, von der Goltz et Bermont disposent en tout de

16.970 baïonnettes, 1.073 sabres, 154 canons et 339 mitrailleuses et, en outre, d'aéroplanes, de trains blindés et de minenwerfers. Le nombre de leurs hommes, Russes ou Allemands, est de 37.100 en Courlande et 10.000 en Lithuanie. Ces forces ont été amenées là pendant l'été, lorsque, d'après les clauses de l'armistice du 3 juillet, les Allemands furent obligés d'évacuer précipitamment le pays letton.

POURQUOI L'OFFENSIVE DE BERMONT A ÉCHOUÉ

Les troupes de Bermont, comme c'est le cas de toutes les troupes de mercenaires, ne veulent pas marcher quand il est visible que tout n'ira pas sans de cruels sacrifices. Les chocs reçus de l'armée esthonienne, en juin et en juillet, étaient aussi dans toutes les mémoires. C'est pourquoi Bermont, après un premier insuccès, se garda bien de prononcer de nouvelles attaques et se mit à regrouper ses forces.

De plus, le blocus de l'Allemagne par les Alliés prive Bermont du secours qu'il attendait de ce pays. Si les éléments allemands se trouvent contraints d'évacuer le pays, les Russes seuls ne seront plus assez forts pour agir. Bermont est, du reste, en pourparlers avec Denikine dont il voudrait s'assurer l'appui.

Enfin, quelques fractions des troupes de Bermont manquent de munitions. Il a été établi que quelques-unes de leurs batteries n'ont pas plus de 40 obus à tirer.

POURQUOI LE GÉNÉRAL MANGIN N'A PAS ACCEPTÉ D'ALLER DANS LES PAYS BALTIQUES

Lorsque le poste de haut-commissaire dans les pays baltiques lui a été offert, le général Mangin a demandé quels moyens d'action seraient mis à sa disposition et aussi qu'on lui donnât des indications précises sur la politique des Alliés dans ces pays.

On lui a refusé tous moyens et on ne lui a pas fourni les indications désirées.

Dans ces conditions il a estimé qu'il ne pouvait pas accepter ce poste, car il n'ignore point comment il faut parler aux Allemands.

TÜ Raamatukogu

Le général Gough qui avait pensé également, lorsqu'il était haut-commissaire dans les pays baltiques, appliquer la politique des Alliés, qui a aidé l'armée esthonienne à se constituer, qui l'a soutenue contre les Allemands devant Riga, qui a fait comprendre au gouvernement russe du Nord-Ouest que le seul moyen d'obtenir l'aide de l'Esthonie était de reconnaître son indépendance, n'a pas reçu d'autre réponse que celle faite au général Mangin, quand il est venu tout exprès demander au Conseil suprême qu'on lui procurât les moyens d'agir contre von der Goltz.

LE COMMERCE EN ESTHONIE

L'importation et l'exportation en septembre 1919

Pendant le mois de septembre le montant des importations en Esthonie s'est élevé à 35.587.714 marks 45 penni.

Les principales matières importées sont. par ordre d'importance : les combustibles, les huiles, les graisses, les résines (9.756.213 marks), les produits agricoles et alimentaires (9.056.413 marks), les bois et les produits de l'industrie du bois (4.993.413 marks), les textiles (4.525.020 marks), les métaux et les produits de l'industrie des métaux (3,171·887 marks), les produits chimiques et les minéraux (2.115.836 marks), le papier à écrire et les matières pour l'imprimerie (1.112.152 marks). L'importation des autres produits n'atteint pas la somme d'un million de marks.

Les marchandises exportées par l'Esthonie au mois de septembre atteignent la somme de 26.363.190 marks.

Ces marchandises sont : le papier et la pulpe de bois (13.390.475 marks), le lin et les produits fabriqués avec le lin ou dérivés du lin (4.628.176 marks), l'esprit de vin, les allumettes, les produits chimiques, les couleurs etc (2.451.385 marks), les bois, planches traverses, meubles, chaises, etc... (2.722.751 marks), les pommes, les pommes de terre, les grains (2.490.585 marks), le ciment et les briques (620.044 marks).

La valeur des marchandises en transit en Esthonie au mois de septembre a atteint la somme de (27.394.378 marks) il y a parmi ces marchandises des légumes, des produits agricoles et alimentaires (12.207.328 marks) et des chaussures de toutes sortes (14.871.600 marks).

EXTRAIT DES DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ESTHONIENNE DU 14 OCTOBRE RELATIVES AU COMMERCE EXTÉRIEUR

Conformément aux règlements relatifs au commerce extérieur, d'après le courrier d'État nº 64, les commerçants esthoniens sont seuls autorisés à importer et exporter des marchandises. L'importation des objets les plus nécessaires est seule permise.

La section du ministère du Commerce et de l'Industrie est chargée de faire divers échanges au nom de l'État. Le principe qui règle pour l'instant tout le trafic est d'importer dans la mesure seulement où l'importation peut être compensée par une exportation équivalente de produits du pays.

L'exportation porte cette année sur les matières suivantes : lin, bois, planches, esprit de vin, étoffes de lin et de coton, fil de coton et de lin, étoffes de laine et draps, papier de journaux et papier à écrire, pulpe de bois, wagons de chemin de fer, lames de parquets ; bois de placage, pommes de terre et pommes.

L'État autorise l'importation des marchandises suivantes : charbon, coke, naphte, huiles minérales, huiles à brûler, pétrole, fer, acier, machines et instruments agricoles, engrais artificiels, cuir, chaussures, sucre, sel, farine blanche et harengs.

Les sujets étrangers peuvent fonder des entreprises commerciales, conformément aux lois, si les États auxquels ils ressortissent ont reconnu l'indépendance de l'Esthonie *de facto* et s'ils sont représentés en Esthonie.

LES INSTITUTIONS DE BANQUE ET DE CRÉDIT EN ESTHONIE

La grande majorité des institutions de crédit en Esthonie est constituée par des associations coopératives de crédit et d'épargne et des Sociétés de crédit mutuel. Ces dernières sont au nombre de quatorze et groupaient, au 1er janvier 1917, 4.765 membres; elles présentaient une balance créditrice de 19.798 roubles 30. Les coopératives de crédit et d'épargne étaient au nombre de 85, groupaient 36.894 membres et présentaient une balance créditrice de 11.899.700 roubles.

La Banque d'Esthonie est constituée sous la forme d'une société anonyme; par charte du 24 février 1919, elle a été déclarée Banque de l'Etat. Son capital social est de 10 millions de marks esthoniens représenté par 4.000 actions de 2.500 marks. Les fonds nécessaires à sa mise en marche lui ont été avancés par le Trésor. La Banque d'Esthonie a seule le droit d'émettre des billets de banque. Le montant des billets émis doit être couvert par des stocks d'or et d'autres métaux, des titres de fonds d'Etat, des effets à l'escompte, des marchandises, des produits agricoles, etc. Cette banque fonctionne sous le contrôle du gouvernement qui en nomme l'Administrateur Délégué et la moitié des autres administrateurs.

Outre la Banque d'Etat, les principaux établissements de crédit sont :

1° La Banque de la ville de Reval, qui est une institution municipale;

2° La Banque de Dorpat, société anonyme;

3° La Société livonienne de Crédit Foncier et la Société municipale de Crédit de Reval, institutions municipales de crédit foncier mutuel;

4° La Société de Crédit des Propriétaires fonciers Livoniens et Esthoniens, compagnie de crédit mutuel à l'usage des gros propriétaires fonciers;

5° Des succursales des banques russes suivantes : l'Union, la Banque industrielle de Moscou (autrefois Junker et C°), la Banque Commerciale d'Azov et du Don et la Banque Commerciale de Riga;

6° *Harju Pank*, avec un capital social de 5.000.000 de marks.

7° Société de Crédit Mutuel de Reval, qui se transformera en Banque de Crédit, une des premières institutions financières esthoniennes à Reval;

8° La Banque du Nord (*Pôhja Pank*), dont le capital de 5.000.000 de marks va être porté à 15.000.000. Siège social à Reval.

PROGRAMME FERROVIAIRE DE L'ESTHONIE

L'Ésthonie, grâce à la configuration de son territoire qui s'étend du golfe de Finlande à la région de Walk et à l'extrémité du lac de Pskov, peut être considérée, au point de vue de la cir-

culation ferroviaire, comme une péninsule, car sa frontière orientale est isolée de l'hinterland russe par la ligne ininterrompue des lacs de Pskov et Péïpous et de la rivière Narova, qui déverse les eaux de ces lacs dans le golfe de Finlande. Les seuls points de jonction possibles avec le réseau de chemins de fer russe sont par conséquent : au nord-est, à travers la Narova, et, au sud, à travers un affluent du lac de Pskov, près de la ville du même nom. La seule préoccupation des anciens gouverneurs russes des Provinces baltiques, dans leur politique ferroviaire, était d'obtenir un accès commode aux ports de mer utilisables, tels que Riga, Reval et son port d'hiver : Port-Baltique. Les communications interurbaines dans l'intérieur de l'ancien gouvernement d'Esthonie étaient livrées à l'initiative privée et les Esthoniens y pourvoyaient, en une certaine mesure, en faisant circuler un chemin de fer à voie étroite, de 2 1/2 pieds de large, de Reval à Walk par Fellin, avec un embranchement sur Pernau. Cela répondait à ce moment aux nécessités du trafic local, mais maintenant que les institutions gouvernementales de l'Esthonie sont concentrées à Reval, le trafic a reçu une impulsion nouvelle et est beaucoup plus intense que lorsque l'Esthonie était administrée de Riga, siège central de l'administration russe des provinces baltiques. L'émancipation des nations se trouvant sur les confins occidentaux de la Russie apportera avec elle une grande extension des communications internationales. L'Esthonie doit réorganiser son réseau ferroviaire pour retirer tous les avantages que peuvent présenter les possibilités nouvelles. En premier lieu, les communications avec l'Europe occidentale seraient considérablement facilitées, si l'Etat esthonien adoptait pour ses chemins de fer l'écartement des rails adopté par les pays de l'Europe occidentale, et, par ce moyen, formait un chaînon reliant l'Europe occidentale à la Finlande, et qu'ainsi, des trains internationaux pussent circuler sans interruption de Paris à Reval, ou même, si le tunnel sous la Manche venait à être construit, de Londres à Reval. Ces trains pourraient de là être dirigés sur Helsingfors par bateau où ils emprunteraient les voies finlandaises, qui ont le même écartement que celles des chemins de fer de l'Europe occidentale. La largeur des voies ayant déjà été transformée jusqu'à Riga, le moment opportun est venu pour l'Esthonie de se conformer aux exigences de la circulation internationale, puisque son matériel roulant a

été considérablement diminué par les pillages commis par les autorités des forces d'occupation allemandes et par les bolchevistes et que, par conséquent, elle se trouve dans la nécessité de le renouveler presque entièrement. Le moment serait d'autant plus favorable pour accomplir cette œuvre que le matériel en service demande une revision complète et qu'il est urgent de construire une ligne nouvelle dans la partie occidentale du pays. Celle-ci réunirait Walk à Reval, par Pernau et son trajet serait beaucoup plus court que celui de la ligne actuelle, qui passe par Dorpat. Cette transformation de nos voies ferrées faciliterait aussi la tâche de nos agents, et leur permettrait d'acquérir de suite du matériel roulant prêt à être utilisé. L'Esthonie par ses relations commerciales et internationales sera de plus en plus attirée vers l'Ouest et sa politique ferroviaire doit tendre à établir un contact étroit entre elle et les pays occidentaux. Ses moyens ne lui permettent d'ailleurs pas d'être une barrière entre la Finlande et l'Europe occidentale, et si elle pouvait ajuster ses voies ferrées à celle des autres pays de façon à permettre la circulation à travers son territoire de grandes lignes internationales, elle y trouverait son intérêt puisque ces lignes augmenteraient les possibilités de développement de son commerce de transit.

L'EXTENSION DU PORT DE REVAL

Reval pourra, dans l'avenir, jouer un rôle très important comme entrepôt des marchandises qui seront échangées entre l'Europe occidentale et la Russie. A l'heure actuelle, la Russie est totalement dépourvue de produits manufacturés de toutes espèces, et, dès que la situation politique de ce pays sera régularisée, la demande de ces produits y sera très importante et donnera lieu à une importation considérable. D'autre part, les pays de l'Europe occidentale ont un besoin urgent des matières premières dont la Russie possède des stocks considérables. La majeure partie de ce trafic devrait passer par Reval; mais, dans son état actuel, ce port n'est pas apte à satisfaire entièrement aux exigences d'un transit aussi important. Pendant les dernières années du régime russe, il ne répondait déjà plus aux besoins du commerce international et des travaux avaient été entrepris en vue de l'agrandir, mais la guerre les a interrompus.

En prévision de l'avenir, le ministre du Commerce d'Esthonie a établi un projet d'agrandissement du port, et les travaux devaient être commencés dès que les circonstances le permettraient. D'après ce projet, on doit tout d'abord poursuivre la construction du môle occidental que l'ancien Gouvernement russe a laissé inachevé. On devait ensuite le prolonger de 80 mètres environ, pour qu'il rejoigne le môle septentrional. La construction du quai faisant face aux entrepôts devait également être achevée, ce qui fournirait une longueur de quai supplémentaire de 600 mètres où les bateaux de 10.000 tonnes pourraient décharger leur cargaison. On a aussi l'intention de construire un large chenal reliant le bassin intérieur du port à la rade. Au-dessus de ce chenal, on jetterait un pont surélevé qui relierait le môle occidental au môle septentrional et sur ce pont passerait un chemin de fer à double voie.

Des entrepôts construits en matériaux incombustibles, avec cloisons ignifugées et bouches d'eau contre l'incendie, seraient édifiés sur toute la longueur du môle. Deux voies ferrées partant des entrepôts et se dirigeant, l'une vers le nord et l'autre vers le sud, seraient ensuite posées, et les entrepôts du nord seraient protégés, du côté de la mer, par des digues. Il est également projeté de munir le port d'appareils de distribution d'eau devant satisfaire aux besoins de la navigation, servir au nettoyage des quais et en cas d'incendie. Pour permettre le chargement et le déchargement des navires pendant la nuit, l'éclairage électrique serait installé. Les entrepôts seraient mis en communication téléphonique avec la ville, et une vingtaine de grues électriques pouvant soulever des charges 1 1/2 à 5 tonnes seraient montées. Pour hâter le chargement du charbon, un appareil élévateur spécial doit être construit. Les approches de la partie déjà construite du môle occidental seraient rendues plus profondes et pour que les navires de 10.000 tonnes puissent y aborder la profondeur y serait portée à 6,50 mètres environ. La partie principale de l'ancien port serait reconstruite et transformée en port franc. A cet effet, on prolongerait le môle de l'île Paljassaar (Carlos). Si une ligne de môles partant de la côte pouvait être prolongée jusqu'au môle de Paljassaar encore inachevé, on obtiendrait ainsi un espace qui, ajouté à la superficie de l'ancien port, donnerait un mouillage suffisant pour les navires de 10.000 tonnes.

Les frais de construction du nouveau môle occidental et des entrepôts s'élèveraient à 10 millions de marks. Les grues électriques, selon les estimations de la Société « Dvigatel » coûteraient 15 millions de marks ; l'appareil élévatenr pour la manutention du charbon, 5 millions de marks. Cela donnerait, avec d'autres dépenses accessoires, un total d'environ 33 millions de marks esthoniens. En une journée de travail de 8 heures, 300.000 tonnes de marchandises pourraient être chargées ou déchargées dans le vieux port. Il est évident que les capitaux esthoniens seuls ne seraient pas capables de réaliser un aussi vaste projet et qu'il devra être fait appel aux capitaux étrangers.

UTILISATION DE L'ARDOISE COMBUSTIBLE D'ESTHONIE

L'emploi de l'ardoise combustible d'Esthonie (en esthonien : *Pôlev Kivi*), tend chaque jour à prendre plus d'extension. Jusqu'ici on n'avait fait avec elle que des expériences, mais maintenant elle commence à être couramment utilisée. Le ministère du Commerce, à lui seul, vend chaque jour plusieurs milliers de pouds de ce combustible (le poud = 16 kil. 380). Il arrive que en une seule journée plus de 500 commandes portant sur des quantités variant de 2 à 5 pouds sont enregistrées. Ces petits acheteurs destinent ce schiste au chauffage de leurs habitations. Plusieurs grandes entreprises industrielles en ont également demandé.

A la suite des bons résultats que ce combustible a donné dans le chauffage des chaudières marines, de nombreux navires étrangers ont demandé à l'essayer.

Quelques financiers étrangers paraissent s'intéresser à l'exploitation de ce nouveau combustible. L'agence *Estur* nous mande à ce sujet :

Il y a quelque temps un groupe de financiers de Finlande ont engagé des pourparlers avec le ministère du Commerce et de l'Industrie en vue d'obtenir une concession de gisements d'ardoise combustible. Ces pourparlers avaient été interrompus, mais ils viennent d'être repris. On nous informe que le ministère du Commerce et de l'Industrie est décidé, en principe, à accorder cette concession.

D'autre part, nous apprenons que des financiers anglais et français ont également fait des propositions dans le même

but. Les Anglais estiment qu'il est possible d'extraire des huiles minérales de cette ardoise.

Le représentant des bolcheviks, l'ingénieur Krassin lui-même, pendant la conférence de paix à Pskov, a parlé de cette exploitation dans une conversation privée. D'après lui, et sur ce point, son avis est autorisé, la valeur représentée par les gisements de cette ardoise est considérable. Il serait à désirer que nos propres financiers portassent un peu plus d'intérêt à cette exploitation et qu'ils entrassent en pourparlers avec les ministères du Commerce et de l'Industrie.

Le ministère du Commerce et de l'Industrie, dans le but d'obtenir une meilleure utilisation de l'ardoise combustible, a demandé à une association d'ingénieurs anglais de dresser les plans d'une usine capable de traiter 200 tonnes par jour de ce combustible. L'association qui a été saisie de cette demande s'est adressée à la Légation esthonienne à Londres pour lui demander des échantillons du schiste qu'on se propose de traiter et les renseignements qui lui sont nécessaires.

INFORMATIONS

RECONNAISSANCE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ESTHONIE PAR LA POLOGNE

La Pologne a reconnu par une déclaration officielle en date du 19 octobre l'indépendance de l'Esthonie.

La Pologne a délégué un représentant diplomatique, M. Bauffal à Reval. En présentant ses lettres de créance au gouvernement esthonien, M. Bauffal a tenu à faire savoir combien la Pologne est désireuse d'entrer en relations plus étroites avec l'Esthonie et de créer avec elle une barrière efficace contre l'union russo-allemande. La Pologne suit avec une grande sympathie tous les efforts de l'Esthonie pour la conquête de son indépendance complète.

Le gouvernement esthonien vient d'envoyer une mission extraordinaire à Varsovie.

LA CONFÉRENCE DE DORPAT

Le ministre des Affaires Etrangères d'Esthonie a envoyé à M. Tchitcherine un radiotélégramme dans lequel il déclare que la conférence russo-baltique qui devait se tenir à Dorpat, le 25 octobre, ne pourrait avoir lieu parce que les opérations contre les troupes russo-allemandes retiennent toute l'attention du gouvernement letton.

D'après une décision prise par les représentants des Etats baltiques, une nouvelle Conférence s'est tenue le 9 novembre à laquelle participaient l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie et

la Finlande; la Pologne et l'Ukraine y étaient représentées par leurs délégués officieux.

Par un télégramme en date du 11 novembre, le Gouvernement esthonien communiquait ce qui suit :

Nous avons fait savoir, au mois de novembre, à Tchitcherine par radiotélégramme que nous ne conclurions pas de paix séparée. Les représentants des États baltiques se sont réunis le 9 novembre à Tartu. Nous avons proposé de commencer les pourparlers en abordant la question de la délivrance des otages.

Le développement successif de nos opérations contre la Russie des soviets est le résultat direct des pourparlers de Pskov. Le 11 novembre, nous avons envoyé un radio à Tchitcherine complétant notre première communication et faisant connaître que les représentants de la Lettonie et de la Lithuanie et les nôtres désirent entreprendre des pourparlers avec la Russie des soviets, à Tartu, le 17 novembre sur la question de l'échange des otages.

Au nom de la Conférence baltique, le ministre des Affaires étrangères d'Esthonie a télégraphié de Reval à la Conférence de la Paix le 12 octobre :

Je suis chargé par la Conférence des délégués des États baltiques des républiques d'Esthonie, de Latvia et de Lithuanie de vous faire savoir que la Conférence a trouvé nécessaire, pour le cas où un armistice serait possible entre les États baltiques et le Gouvernement de fait de la Russie, d'établir entre le front russe et les États baltiques une zone neutre sous l'administration d'un État tiers. En conséquence, j'ai l'honneur de prier la Conférence de la Paix de charger un État de l'organisation et du contrôle de l'administration dans la zone neutre, afin de garantir l'exécution des clauses du traité éventuel.

Ministre des Affaires étrangères d'Esthonie,
PIIP.

Dans le discours qu'il a prononcé, le 8 novembre, au Congrès général d'Agriculture, M. Tônnisson a déclaré :

Notre pays ne doit servir de base d'action ni aux forces noires, ni aux forces rouges ; encore moins nous est-il permis de verser notre sang pour faciliter leur succès. Il y a deux courants en Russie : l'un rouge et l'autre blanc. Conclure la paix avec la Russie rouge est la question du jour. Mais nous sommes tenus de compter avec l'opinion anglaise. Les groupes de l'Assemblée Constituante ne se sont pas prononcés en faveur de la conclusion d'une paix qui fera de nous, une fois conclue, de bons voisins des rouges. Nous voulons un armistice pour faire une économie d'hommes et de canons. Sur la frontière, l'armée doit être, à tout instant, prête à combattre. Certainement des assauts seront donnés à notre indépendance, leur cause principale est d'ordre économique, et c'est pour cela que nous ne devons pas

faire obstacle aux relations commerciales de l'Europe occidentale avec le vaste arrière-pays de la Russie.

ESTHONIE ET LETTONIE

Le Conseil National letton a envoyé le 21 octobre une adresse de reconnaissance au peuple esthonien et à son armée pour l'appui qu'ils ont donné jusqu'alors à la Lettonie et dans laquelle est esprimé l'espoir que cette aide continuera de lui être accordée par l'Esthonie.

Une délégation lettonne est arrivée à Reval pour régler définitivement les conditions d'une convention militaire entre les deux pays.

RECTIFICATION

A la suite de l'information publiée par l'agence russe « Union » au sujet de la prétendue expulsion des Russes de Reval, la Délégation esthonienne fait connaître que non seulement les Russes refugiés en Esthonie n'ont pas été expulsés, mais que le Gouvernement russe du Nord-Ouest, celui de M. Lianozov, jouit toujours de l'hospitalité esthonienne à Reval.

CONSULATS ESTHONIENS EN CHINE ET EN SIBÉRIE

Il a été décidé d'établir des consulats esthoniens à Shanghai et en Sibérie. Si les circonstances présentes rendaient impossible l'ouverture d'un consulat en Sibérie, on en ouvrirait un au Japon, dans la ville qui conviendrait le mieux pour cela. Le Gouvernement vient d'envoyer en Extrême-Orient un agent responsable doué d'une grande expérience en matière de commerce pour organiser ces consulats.

EXPULSION DU GÉNÉRAL RUSSE HENNINGS

Le Major-général russe Hennings, qui avait l'impudence de se dire « Commandant de la garnison de Reval » et qui avait envoyé à notre ministre de l'Agriculture une lettre arrogante en faveur des barons baltes, a été expulsé du territoire esthonien, par ordre du ministre de l'Intérieur, M. Hellat.

EXODE DES ALLEMANDS

L'exode des Allemands commence à se dessiner en Esthonie. Le « Torneo », en route pour Stettin, a fait escale à Reval le 11 octobre et embarqué un grand nombre de ces émigrants. Toutes les places y étaient retenues et il en était de même pour le deuxième steamer. La majorité de ces émigrants quittent le pays définitivement.

RELATIONS POSTALES ENTRE LA FRANCE ET L'ESTHONIE

L'échange direct des sacs postaux entre Reval et Paris s'effectue régulièrement depuis le commencement d'octobre.

TIMBRES POSTE ESTHONIENS

L'Office d'informations économiques esthonien a tous les timbres postaux émis par le Gouvernement esthonien, et les personnes qui en désirent pourront se les procurer à ses bureaux 10, rue Auber.

Ces timbres sont de 5, 10, 15, 35 penni, 1 et 5 marks esthoniens.

CRÉATION D'UNE STATION RADIOTÉLÉGRAPHIQUE EN ESTHONIE

Par suite de l'extension prise par les services de l'agence « Estur » on a l'intention de fonder une station de radiotélégraphie qui permettrait de recevoir toutes les nouvelles lancées par la télégraphie sans fil. Le lieu ou doit être installé cette station n'est pas encore fixé définitivement, mais, d'après les derniers renseignements, la station sera probablement établie à Tartu. L'ingénieur Vaher a été chargé de l'installation de cette station radiotélégraphique.

COMITÉ NATIONAL UKRAINIEN EN ESTHONIE

Le Gouvernement vient d'autoriser l'établissement d'un Comité National Ukrainien en Esthonie. Le président de ce comité est M. B. Krôlov qui, jusqu'à présent, était l'agent de la Croix Rouge danoise, dans notre pays. Les bureaux sont situés rue Rataskaevu n° 10. Une délégation spéciale ukrainienne est en route pour Reval, mais elle éprouve de graves difficultés à voyager, vu le défaut de communications directes entre l'Ukraine et l'Esthonie.

NOMINATION D'UN CONSUL DE FRANCE EN ESTHONIE

M. Jules Herme a été nommé, le 29 octobre, consul de France en Esthonie.

LES DÉLÉGUÉS D'ESTHONIE CHEZ LE MARÉCHAL FOCH

Le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'armistice, M. C.-R. Pusta, président de la Délégation d'Esthonie et le lieutenant-colonel Louik, chef de la mission militaire esthonienne à Paris, se sont rendus auprès du maréchal Foch et lui ont, au nom du Gouvernement d'Esthonie et de l'armée esthonienne, présenté leurs hommages et adressé leurs félicitations.

La victoire des Alliés dont vous êtes l'artisan glorieux, ont dit les délégués esthoniens, facilita la libération de notre pays du joug allemand et c'est à votre victoire à jamais inoubliable que l'Esthonie doit sa liberté et son indépendance. Or, vous n'ignorez point, Monsieur le Maréchal, que, le lendemain de l'armistice et avant l'évacuation allemande, notre pays s'est trouvé engagé dans une nouvelle lutte pour répondre à l'agression de la Russie bolcheviste et que cette lutte est devenue aujourd'hui d'une importance capitale pour la paix du monde. Nous sommes heureux de pouvoir constater que, grâce à l'aide morale et matérielle des puissances alliées, nos forces, loin de diminuer, se sont beaucoup accrues. Au lieu des 150 volontaires qui s'engagèrent les premiers au mois de novembre l'an dernier pour défendre leur pays contre une nouvelle invasion étrangère, il y a aujourd'hui une armée de la République d'Esthonie qui tient en respect l'armée bolcheviste et qui s'apprête à venir au secours de nos voisins contre l'agression allemande.

L'Esthonie ne désire que d'être admise dans la famille des peuples alliés et associés et nous sommes sûrs de pouvoir vous dire, Monsieur le Maréchal, qu'elle remplira jusqu'à la fin la tâche qui lui incombera.

Le maréchal a tenu à répondre que les Esthoniens, qui ont participé, avec la Russie et ensuite en toute indépendance, à la lutte commune, ont bien raison de se féliciter également de la conclusion de l'armistice le jour de son anniversaire puisque la victoire des Alliés a été aussi leur victoire.

Il a exprimé le désir de voir la République d'Esthonie s'organiser, consolider son établissement, et, comme elle l'a fait jusqu'ici, rester fidèlement en garde contre toute emprise allemande et bolcheviste.

PROGRAMME DU NOUVEAU CABINET ESTHONIEN

M. Poska n'ayant pas accepté la proposition qui lui a été faite par l'Assemblée Constituante de se charger de la formation du nouveau Cabinet, M. Tœnisson, chef du parti national démocrate, a accepté de constituer le nouveau cabinet esthonien.

Ce nouveau Cabinet, dont on trouvera plus loin la composition (1), a été validé par l'Assemblée Constituante le 18 novembre.

Le premier ministre Tœnisson s'est présenté le 21 Novembre devant l'Assemblée Constituante et à donné lecture de la déclaration du nouveau Gouvernement.

D'après cette déclaration le nouveau Gouvernement entend poursuivre la même politique étrangère que le précédent cabinet. Il luttera pour obtenir la reconnaissance définitive de l'indépendance de l'Esthonie et continuera la politique qu'il a pratiquée à l'égard de l'Entente. Il fera tout son possible pour s'approcher de la paix en maintenant le parfait accord qui existe entre lui et les nations qui soutiennent l'Esthonie dans son combat pour l'indépendance. Le Gouvernement désire assurer à l'Esthonie des relations étroites avec les nations voisines, unies à elle dans une même lutte pour la liberté, et aspire à créer entre elles une conformité de vues dans leur politique extérieure.

La réforme agraire, adoptée par l'Assemblée Constituante, sera réalisée conformément aux principes démocratiques; la juste solution des conflits entre le capital et le travail permettra d'obtenir un meilleur rendement dans la production. Le nouveau Gouvernement se propose également de soutenir les revendications en faveur de l'initiative privée et de l'appel en Esthonie des capitaux étrangers. Il se préoccupera de l'amélioration de la vie économique et des Finances de l'Etat, du maintien de l'ordre public et de la lutte contre les tendances extrémistes.

---

(1) Voir Documents.

DOCUMENTS

LOI AGRAIRE DU 10 OCTOBRE 1919

L'Assemblée constituante d'Esthonie a adopté le 10 octobre 1919, en troisième lecture, par 63 voix contre 9 et une abstention la loi agraire dont le texte suit et cette loi a été promulguée le 25 octobre dans le « *Riigi Teataja* » journal offficiel du Gouvernement :

TITRE Ier. — *De l'expropriation des terres et du matériel agricole.*

Art. 1er. — En vue de créer et de mettre à la disposition de l'État un fonds de réserve de terres, tous les « biens » et terres compris dans les limites du territoire de la République d'Esthonie et visés à l'article 597 du Droit privé du pays baltique », édition de 1864, sont expropriés au profit de l'Etat, avec toutes leurs appartenances et les meubles nécessaires à leur exploitation, que ces derniers appartiennent au propriétaire, au tenancier ou au fermier de la terre expropriée.

Remarque I. — Ne sont pas soumis à l'expropriation : 1° les biens des municipalités, des districts et des cantons, ainsi que ceux appartenant aux établissements de bienfaisance ou aux institutions scientifiques ; 2° les « parcelles » (Landstellen, métairies, visés à l'art. 597, paragraphe 5 du « Droit privé baltique ») à moins qu'elles n'appartiennent au propriétaire d'un bien noble; 3° les cimetières, les terres entourant les églises et les monastères; 4° le mobilier agricole du fermier d'un domaine, si ce fermier exploite lui-même ce domaine sur les bases d'un contrat de fermage conclu antérieu-

rement au 11 novembre 1918 et s'il n'est pas, d'autre part, propriétaire d'un « bien noble »; 5° le mobilier agricole du tenancier d'un bien d'église.

Remarque II. — Si l'ancien tenancier d'une terre expropriée reçoit de la terre à exploiter, le cheptel mort et vif nécessaire à cette exploitation lui sont laissés.

Art. 2. — Les terres expropriées et leur mobilier agricole deviennent la propriété de l'Etat à dater du jour de l'entrée en vigueur de la présente loi, et leurs tenanciers en deviennent responsables vis-à-vis de l'Etat comme agents de gestion (« negotiorum gestores »; cf. « Droit privé baltique », paragraphes 4423-4463), tant que la transmission de ces terres au ministère de l'Agriculture n'aura pas été effectuée.

Titre II. — *Des droits et des obligations se rattachant à la terre expropriée.*

Art. 3. — Tous les droits et prérogatives attachés à la propriété expropriée cessent d'appartenir à l'ancien propriétaire et deviennent la propriété de l'Etat, mais les obligations ne passent à la charge de ce dernier que dans les limites déterminées par les art. 4 à 9 de la présente loi.

Art. 4. — Seront sans valeur et de nul effet les contrats de vente non enregistrés portant sur des terres susceptibles d'être expropriées, si lesdits contrats ont été conclus après le 12 juillet 1917 sans autorisation légale.

Art. 5. — Toutes les locations à bail de terres expropriées et tous les contrats d'exploitation de bois ou de richesses du sous-sol cessent de produire effet.

Remarque : L'effet des contrats de location de ces terres peut être prolongé par décision du ministre de l'Agriculture.

Art. 6. — Les servitudes réelles pesant sur les terres expropriées (Droit privé baltique, éd. 1864, art. 1.103) ne restent en vigueur qu'autant qu'elles ne nuisent pas à l'exploitation de ces terres ou à leur morcellement ; les servitudes personnelles (ibid., art. 1199 à 1.250) sont supprimées.

Art. 7. — Les obligations découlant du fermage des terres frappées d'expropriation (*ibid*, art. 1297 à 1321) et grevant ces terres au profit des institutions de l'Etat ou des organes de l'administration locale restent en vigueur; les obligations réelles au profit d'établissements n'appartenant pas à l'Etat, des églises ou des particuliers sont supprimées.

Art. 8. — L'interdiction de vendre les propriétés foncières, de les diviser, le droit de les racheter (*ibid.* art. 1613) ainsi que les droits des fidéicommis de parenté (*ibid.* art. 2525 et suiv.) sont abolis, de même que toutes les dispositions légales, obligations ou conventions faisant obstacle à la nationalisation de la terre expropriée, à son usage ou à son démembrement.

Art. 9. — Le droit à indemnité entraîné par la cessation anticipée des effets des contrats ou obligations indiqués aux art. 5 à 8 de la présente loi, ainsi que le montant de cette indemnité seront déterminés par une loi spéciale.

Titre III. — *De l'indemnité allouée pour cause d'expropriation de terre ou de matériel agricole.*

Art. 10. — L'indemnité à allouer en récompense des terres expropriées conformément à l'article 1er de la présente loi, le montant de cette indemnité et la désignation des portions de terre dont l'expropriation n'entraîne pas d'indemnisation, seront fixés par une loi spéciale.

Art. 11. — Pour déterminer la valeur du cheptel vif exproprié, on se basera sur le cours du marché en 1914.

Art. 12. — Pour déterminer la valeur du cheptel mort, on se basera sur son prix d'achat; mais s'il est usagé ou détérioré, on fera subir à ce prix un amortissement correspondant au degré d'usure ou de vétusté des objets expropriés.

Art. 13. — L'estimation du cheptel mort est faite par des Commissions dont la composition est la suivante :

a) Un représentant du ministère de l'Agriculture, président;

b) Le président de l'administration du district;

c) Le président de l'administration du canton;

Le propriétaire peut aussi être représenté. En outre, les deux parties peuvent désigner des experts.

Art. 14. — Toutes les décisions ayant trait à cette estimation peuvent, en cas de violation des prescriptions légales qui la régissent, être attaquées devant la Commission supérieure d'estimation qui sera composée *a*) d'un représentant du ministre de la Justice, *b*) d'un représentant du ministre de l'Agriculture, *c*) d'un représentant du Contrôleur des Finances, *d*) de deux représentants nommés par le Gouvernement.

Titre IV. — *De l'utilisation du fonds de réserve de terres d'Etat*

Art. 15. — Les terres d'Etat seront attribuées :

a) en jouissance héréditaire, comme terres de petite exploitation rurale, sous forme de petites « parcelles » dont l'usage sera régi par une loi particulière ;

b) aux établissements d'enseignement, aux institutions publiques, aux coopératives et aux entreprises commerciales et industrielles, en jouissance à long terme; elles pourront l'être aussi aux corporations d'artisans, en propriété collective ;

c) à ferme et à court terme, aux particuliers.

Remarque. — L'Etat peut aussi conserver de la terre pour l'exploiter lui-même.

Art. 16. — De la terre peut être concédée à tous ceux qui, individuellement ou en communauté, la travaillent; que l'agriculture soit leur unique occupation ou ne soit pour eux qu'une occupation accessoire.

Art. 17. — La terre n'est concédée en jouissance à vie qu'aux personnes ne vivant que du travail agricole. La portion de terre qui leur sera concédée ne pourra dépasser celle qui peut être travaillée par une famille et deux chevaux. En déterminant cette portion, on devra tenir compte

de la qualité du sol, de sa disposition et de toutes les particularités locales.

Art. 18. — De la terre peut également être concédée en jouissance à vie aux personnes qui ne l'emploient qu'accessoirement ou comme jardin. La portion qui leur sera concédée sera proportionnée à leurs besoins, sans toutefois dépasser la quantité indiquée à l'art. 17.

Art. 19. — Aux environs des villes et des faubourgs, la terre nécessaire aux besoins de ces villes et faubourgs et de leur population est réservée.

Art. 20. — L'ordre dans lequel les terres de petite culture sont réparties est fixé par l'administration du district, sur les propositions des organes administratifs de chaque canton.

Art. 21. — Jouissent d'un tour de faveur dans la répartition des terres :

1) Les citoyens qui se sont distingués par des actes de bravoure au cours de la guerre de libération de l'Esthonie;

2) Les soldats blessés au cours de cette guerre;

3) Les familles des morts pour la patrie;

4) Les soldats ayant participé à la guerre actuelle en tenant compte de la durée de leur participation.

Art. 22. — Au moment de la répartition des terres nationalisées, les fermiers de celles qui avaient été jusqu'à présent affermées comme petites parcelles jouiront sur ces mêmes parcelles d'un droit de priorité. Cependant l'Etat peut procéder à un nouveau lotissement de ces parcelles, conformément aux prescriptions des art. 17 et 18.

Art. 23. — Les bois dépendant des domaines expropriés ne sont pas soumis au partage et resteront la priorité de l'Etat.

Art. 24. — L'Etat accorde aux agriculteurs nécessiteux l'aide pécuniaire qui leur est nécessaire pour bâtir, acheter le matériel agricole indispensable et fumer la terre. Les amendements de plus grande importance apportés au sol seront faits aux frais et conformément aux dispositions de l'Etat.

Art. 25. — Il est laissé au petit cultivateur la faculté de racheter à tempérament le mobilier agricole qui devient ainsi la propriété privée.

Art. 26. — Toutes les richesses naturelles du sous-sol, dans les limites du territoire de la République esthonienne, sont la propriété de l'Etat. Une loi particulière réglementera l'attribution et l'exploitation de ces richesses.

TITRE. V. — *De l'institution d'une banque agraire.*

Art. 27. — Pour permettre d'effectuer toutes les opérations nécessitées par la réforme agraire et la mise en valeur des terres, une banque agraire est instituée.

TITRE. VI. — *De l'application de la loi.*

Art. 28. — Il appartient au Gouvernement de la République de mettre en vigueur la présente loi et de rendre les décrets relatifs à son application.

N. B. — Sous l'article 1er de cette loi, ainsi que sous le paragraphe 597 du « Droit privé baltique » (édit. de 1864), tombent toutes les propriétés dont la superficie excède 300 déciatines.

D'après une interview donnée au *Vaba Maa* par M. Pool, ministre de l'Agriculture, la remise des propriétés à la disposition du ministère a été effectuée dans le délai de deux mois. Le lotissement des propriétés a commencé dès le mois de mars. Jusqu'ici on n'a réparti que 105.000 déciatines de terre. Le lotissement sera terminé dans quatre années. 200.000 déciatines de terre seront mises à la disposition du peuple au printemps prochain.

Le loyer des fermages sera fixé d'après la production de blé.

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ADRESSÉE A LA DÉLÉGATION D'ESTHONIE A LA SUITE DE LA NOMINATION DE M. PIIP

A la suite de la lettre adressée par la Délégation esthonienne à M. le Ministre des Affaires étrangères pour l'informer que M. Antoine Piip, délégué d'Esthonie à Londres, était chargé

par l'Assemblée Constituante des fonctions de Ministre des Affaires étrangères à Reval, le Ministère des Affaires étrangères a fait à la Délégation esthonienne la réponse suivante en date du 24 octobre :

Le choix qui a été ainsi fait ne peut qu'être accueilli favorablement. Membre de la Délégation esthonienne à Paris, M. Piip a pu se rendre compte des sentiments éprouvés par la France envers l'Esthonie qui, pendant la guerre, s'est toujours refusée à subir l'emprise allemande et a lutté depuis avec tant de courage contre les Bolcheviks.

Le Gouvernement français est très sensible à l'assurance apportée que l'action de M. Piip continuera à s'exercer dans le même sens, et à l'occasion de cette nomination, il lui adresse toutes ses félicitations.

COMMUNICATIONS POSTALES ENTRE L'ESTHONIE ET LA GRANDE-BRETAGNE

Le Foreign Office, en date du 7 octobre 1919, a adressé à la Délégation d'Esthonie la note suivante :

Monsieur,

1. — *Me référant à votre note N° 4913/D/20, du 1er du mois dernier, relative aux communications postales entre ce pays et l'Esthonie, j'ai l'honneur de vous informer que les envois postaux de toute espèce (à l'exception des colis postaux et des colis avec valeur déclarée) sont acceptés par le General Post Office pour la transmission en Esthonie. Un avis à ce sujet a d'ailleurs été publié dans la presse, le 3 avril dernier.*

2. — *Les correspondances pour l'Esthonie ont été tout d'abord expédiées par les courriers faisant le service entre la Grande-Bretagne et la Suède, en vue de leur transmission ultérieure en Esthonie, mais des arrangements ont été conclus avec la Direction des Postes esthoniennes pour l'échange des plis cachetés entre Londres et Reval et vice versa, viâ Helsingfors.*

FÉLICITATIONS ADRESSÉES AU GÉNÉRAL LAIDONER, PAR WALTER COVAN, COMMANDANT LA FLOTTE ANGLAISE DE LA BALTIQUE.

A la suite de sa récente nomination au grade de commandeur de l'ordre de Saint-Michel et Saint-George, le général Laïdoner a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Général,

Je suis heureux d'apprendre le grand honneur que vous a accordé Sa Majesté Georges V. Mieux peut-être que n'importe lequel de mes compatriotes, je sais combien vous êtes digne d'entrer dans notre ordre de chevalerie et d'en porter les insignes.

Depuis le début, j'ai suivi avec le plus grand étonnement et la plus vive admiration les actions accomplies par l'armée esthonienne sous votre commandement au cours de rudes combats et des attaques incessantes de l'ennemi.

A mon avis, il a rarement été décerné d'insigne britannique à plus juste titre.

Avec le plus profond respect,

Vôtre

Walter COVAN.

LETTRE DE M. C.-R. PUSTA A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU SUJET DE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ESTHONIEN A L'ÉGARD DES RUSSES RÉFUGIÉS EN ESTHONIE

Paris, le 6 novembre 1919.

Monsieur le Ministre,

Les agences russes ont publié des informations, reproduites par les journaux français, qui peuvent permettre au public mal informé de croire que le Gouvernement esthonien s'abstient non seulement de donner son aide aux forces anti-

bolchevistes russes mais encore qu'il se montre hostile aux éléments russes réfugiés en Esthonie.

Ainsi, il y a quelques jours, l'agence russe « Union » a lancé la fausse nouvelle que le Gouvernement esthonien avait décidé d'expulser tous les Russes actuellement en Esthonie. La Délégation esthonienne a dû démentir cette information malveillante et a fait connaître au public français que non seulement il n'avait pas été question de l'expulsion des Russes se trouvant en Esthonie, mais qu'au contraire, le Gouvernement du Nord-Ouest russe et son état-major général jouissent toujours de l'hospitalité de notre gouvernement à Reval.

De plus, il est évident pour tous que la petite armée du général Youdénitch composée de divers éléments n'a pu obtenir de succès dans la direction de Petrograd que grâce à l'activité de l'armée et de la flotte esthoniennes sur le front de Pskov-Marienhausen, lac Luban et sur la côte du Golfe de Finlande. En effet, l'armée esthonienne, qui agissait en toute indépendance, en retenant contre elle sur le front de Pskov une armée bolchéviste de 16 divisions, a empêché les Bolchévistes d'écraser les troupes de Youdénitch. C'est également grâce à la flotte esthonienne collaborant avec les détachements esthoniens et ceux des volontaires d'Ingrie que les Russes ont pu opérer dans la direction de Krasnaïa-Gorka-Oranienbaum. Tout dernièrement encore le Gouvernement esthonien, malgré la pénurie de matériel de guerre dans laquelle il se trouve, a cédé à l'armée Youdénitch une certaine quantité de ce matériel. Ce sont également les hôpitaux esthoniens, déjà si encombrés par nos soldats blessés et malades, qui ont abrité 1.500 blessés russes.

En mettant au point quelques-uns de ces faits, le général Laïdoner, commandant en chef de l'armée esthonienne, a envoyé un télégramme au général Youdénitch lui laissant entrevoir les mauvais résultats que les informations tendancieuses lancées par les représentants russes à Paris pourraient avoir pour son armée.

Je considère de mon devoir de vous tenir au courant de ces faits et vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distiguée.

Signé : C.-R. Pusta.

REMISE DE LA CROIX DE LA LIBERTÉ A LA VILLE DE VERDUN PAR LA RÉPUBLIQUE ESTHONIENNE

Paris, 15 novembre 1919.

A Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Monsieur le Ministre,

Comme les autres pays qui ont pris part à la guerre et dont les hommes ont dû consentir à de grands sacrifices, la République esthonienne a institué une distinction spéciale, la Croix de la Liberté, qu'elle accorde aux Esthoniens qui se sont montrés les plus braves.

Le Gouvernement esthonien ne croit pas pouvoir affirmer d'une façon plus éclatante sa solidarité avec les Alliés et témoigner plus particulièrement sa sympathie pour la France, qui a été la plus profondément atteinte puisque la guerre a été déchaînée sur son sol, qu'en décernant à la ville de Verdun, dont la défense a coûté le plus de sang français, la distinction qu'elle réserve à ses meilleurs fils.

De plus, en rendant cet hommage à la vieille cité de Verdun, l'Esthonie, dont la proclamation de son indépendance coïncide presque avec le septième de la fondation de Reval, sa capitale, n'est pas sans donner à ce geste un caractère symbolique. Elle le décerne à cette ville, bien que d'autres aient aussi cruellement souffert, parce que celle-ci, comme sa capitale, a un long passé, une dure histoire, et que par sa magnifique résistance aux furieuses attaques lancées contre elle pendant ces quatre dernières années, elle est celle qui représente de la façon la plus tragique, mais aussi la plus glorieuse, le courage et la volonté de la France.

Pour ces raisons, le Gouvernement de la République esthonienne a l'honneur d'offrir à la ville de Verdun la Croix de la Liberté de première classe.

Le Gouvernement esthonien a chargé de la remise de cette distinction M. C.-R. Pusta, son délégué auprès du Gouvernement français, et M. le lieutenant-colonel Louik chef de la

mission militaire en France, accompagnés du capitaine Lepp, du lieutenant d'artillerie Sinisoff et du lieutenant de vaisseau Horst.

J'espère que Votre Excellence voudra bien se faire l'interprète auprès du Gouvernement français des sentiments qui ont dicté cette décision au Gouvernement d'Esthonie et me faire savoir les circonstances dans lesquelles nous pourrions nous acquitter de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur de Ministre, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) : C.-R. Pusta.

LETTRE DE M. C.-R. PUSTA
A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR LUI FAIRE CONNAITRE LA COMPOSITION
DU NOUVEAU MINISTÈRE ESTHONIEN

A son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Assemblée Constituante a, le 18 novembre 1919, accordé sa confiance au nouveau ministère formé par M. Jean Tœnisson, chef du parti national démocrate, et que la composition de ce cabinet est la suivante :

Président du Conseil....	M. Tœnisson, national démoc.
Guerre.....	M. Hanko, indépendant.
Affaires étrangères.....	M. Birk, national démocrate.
Intérieur.....	M. Hellat, social démocrate.
Finances.....	M. Kukk, travailliste.
Commerce et Industrie..	M. Kœstner, social démoc.
Justice.....	M. Jaakson, national démoc.
Agriculture.....	M. Pool, travailliste.
Travail et Prévoyance sociale.....	M. Palvadre, social démoc.
Instruction publique	M. Treffner, indépendant.
Voies et Communications:	M. Sæk, travailliste.
Ravitaillement.....	M. Kriisa, national démocrate.

Les « national démocrates » sont entrés dans ce Cabinet sur la demande des socialistes.

MM. Hellat, Kukk, Kœstner, Jaakson, Pool, Palvadre et Sækk appartenaient au précédent Cabinet ainsi que M. Tœnisson, qui était sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Ce ministère, constitué sur le principe d'une entente entre les trois partis groupant la grande majorité du pays, est issu de la volonté de notre Assemblée Constituante désireuse de voir tous les partis travailler unanimement à l'œuvre de la défense nationale et de la reconstruction intérieure du pays. La forte participation des éléments modérés au nouveau Gouvernement est la meilleure preuve que l'Esthonie continuera d'opposer l'ensemble de ses forces aux tentatives de conquêtes que la Russie bolcheviste poursuit par les armes en même temps que par une astucieuse propagande. Par cette attitude ferme et résolue le Gouvernement d'Esthonie montre qu'il ne cherche qu'à s'entendre avec les puissances alliées et associées pour suivre une même politique et à se mettre en parfait accord avec les États voisins et amis dans le but d'assurer l'ordre et la paix dans l'Europe orientale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Président par intérim de la délégation d'Esthonie :

(signé) C. R. Pusta.

Le Gérant : Gélis.

SOMMAIRE DU N° 7

NOVEMBRE 1919

BIOGRAPHIE : Pages

Le major-général Jaan Soots 3
Le vice-amiral Pitka 5

CHRONIQUE

Chronologie 7
Communiqué de l'Etat-Major Général de l'Armée esthonienne du 1er au 7 et du 7 au 14 novembre 8
Opinion de la Presse esthonienne sur la guerre entre la Lettonie et les Germano-Russes 12
Déclaration du Général Soots 14
Le Gouvernement allemand protège les intérêts des Barons baltes 14
L'aventure de Bermont 14
Comment Bermont a rassemblé des volontaires 15
Les forces de Bermont 16
Pourquoi l'offensive de Bermont a échoué 17
Pourquoi le général Mangin n'a pas accepté d'aller dans les pays baltiques ... 17
Le commerce en Esthonie : l'importation et l'exportation en septembre 1919... 18
Extrait des déclarations du gouvernement de la République esthonienne du 14 octobre relatives au commerce extérieur 19
Les institutions de banque et de crédit en Esthonie 19
Programme ferroviaire de l'Esthonie 20
L'extension du port de Reval 22
Utilisation de l'ardoise combustible d'Esthonie 24

INFORMATIONS

Reconnaissance de l'indépendance de l'Esthonie par la Pologne 26
La Conférence de Dorpat 26
Esthonie et Lettonie 28
Rectification 28
Consulats esthoniens en Chine et Sibérie 28
Expulsion du Général russe Hennings 28
Exode des Allemands 29
Relations postales entre la France et l'Esthonie 29
Vignettes-postales esthoniennes 29
Création d'une station radiotélégraphique en Esthonie 29
Comité national ukrainien en Esthonie 29
Nomination d'un Consul de France en Esthonie 30
Les Délégués d'Esthonie chez le Maréchal Foch 30
Programme du nouveau ministère esthonien 31

DOCUMENTS

Loi agraire du 10 octobre 1919 32
Lettre du Ministre des Affaires étrangères adressée à la Délégation d'Esthonie à la suite de la nomination de M. Piip 38
Communications postales entre l'Esthonie et la Grande-Bretagne 38
Félicitations adressées au Général Laïdoner par Walter Covan, commandant la flotte anglaise de la Baltique 39
Lettre de M. C.-R. Pusta à M. le Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'attitude du Gouvernement esthonien à l'égard des Russes réfugiés en Esthonie 39
Remise de la Croix de la Liberté à la ville de Verdun par la République esthonienne 41
Lettre de M. C.-R. Pusta à M. le Ministre des Affaires étrangères pour lui faire connaître la composition du nouveau ministère esthonien 42